

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2006**

Délibération
n° 2006.03.064

**Requalification des
zones d'activités et
zones industrielles
de la ComAGA :
choix du maître
d'oeuvre**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ET ZONES INDUSTRIELLES DE LA COMAGA :
CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Par délibération n° 350 du 17 novembre 2005, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions de la loi MOP et de l'article 74 II d du code des marchés publics, en vue de choisir un maître d'œuvre pour la requalification des zones d'activités et zones industrielles de la ComAGA.

La commission d'appel d'offres, réunie en jury le 16 mars 2006, sous la présidence déléguée de Monsieur Lionel MERONI, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par les services de la ComAGA, a classé les offres de la manière suivante :

1. Hydraulique Environnement Centre Atlantique (mandataire) – Abaque – Lagleyse – TDL - Enon
2. OTH Centre (mandataire) - Sevin Paysage
3. Montarnier (mandataire) - BCD Conseil
4. SCE
5. ERI (mandataire) – Buffard - Atel
6. Saunier et associés
7. GINGER Environnement (mandataire) - Rouzeaud
8. J2C Ingenierie - Creham
9. Bua (mandataire) – Atelier du sablier – Abaque - Bironneau fluide
10. INGEROP (mandataire) – Nechtam - Crouzet

La commission d'appel d'offres siégeant en jury a choisi l'offre du groupement Hydraulique Environnement Centre Atlantique (mandataire) – Abaque – Lagleyse – TDL - Enon pour les montants suivants :

Tranche ferme : forfait de rémunération de 23 895 € HT, comprenant les études d'avant projet sur les 5 postes suivants :

- 1 – signalétique
- 2 – éclairage – mobilier urbain
- 3 – stationnement piétons et entrée de site
- 4 – cheminement piétons – espaces verts
- 5 – plantations – aménagements paysagers

Tranche conditionnelle n° 1 : forfait de rémunération de 14 313 € HT (comprenant les études de projet (PRO), Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), Etudes d'exécution (EXE), Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) et Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) pour le poste signalétique.

Tranche conditionnelle 2 : forfait de rémunération de 21 325 € HT comprenant les études de projet (PRO), Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), Etudes d'exécution (EXE), Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) et Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) pour le poste éclairage – mobilier urbain.

Tranche conditionnelle 3 : forfait de rémunération de 39 462 € HT comprenant les études de projet (PRO), Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), Etudes d'exécution (EXE), Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) et Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) pour le poste stationnement piétons et entrée de site.

Tranche conditionnelle 4 : forfait de rémunération de 33 762 € HT comprenant les études de projet (PRO), Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), Etudes d'exécution (EXE), Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) et Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) pour le poste cheminement piétons – espaces verts (terrassement).

Tranche conditionnelle 5 : forfait de rémunération de 37 903 € HT comprenant les études de projet (PRO), Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), Etudes d'exécution (EXE), Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) et Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) pour le poste plantations – aménagements paysagers.

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix de la commission d'appel d'offres siégeant en jury.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification des zones d'activités et zones industrielles de la ComAGA, avec le groupement dont le mandataire est Hydraulique Environnement Centre Atlantique, 23 rue de Paris 16 000 Angoulême.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 2312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 mars 2006	<u>Affiché le :</u> 30 mars 2006